

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-10 et L4221-1,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019, affectant une autorisation de programme pour des opérations de reconquête des captages,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 21 et 22 octobre 2021, accordant une aide à la commune de Thorigné sur Dué pour l'acquisition d'équipements,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018, accordant une aide au Syndicat mixte Vendée Eau pour la création ou restauration de zones tampon sur le Marillet, Graon, Bélinières,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant l'avenant d'ajustement « type » des contrats régionaux de bassin versant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thau Saint Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 juillet 2019, accordant une aide au Syndicat du bassin de l'Oudon pour l'animation transitoire - année 2019,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019,

- approuvant le Contrat territorial Eau « Auzance-Vertonne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019, approuvant le Contrat territorial Eau « Vendée Amont-Mère »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Brière - Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Hâvre - Grée et affluents de la Loire » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Chère - Don - Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, approuvant le Contrat Territorial Eau « Huisne aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Layon » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets 2021 "Reconquête de la qualité de la ressource en eau des captages de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines et Romme »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant l'avenant au Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat « Semnon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat territorial Eau « Marais Poitevin Vendée aval Longèves »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le programme d'actions 2021-2023 du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, accordant une aide au Syndicat du bassin versant de Grand-Lieu, pour l'animation du SAGE et la coordination du CRBV Grand-Lieu 2021,
- VU** la délibération de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis en date du 20 février 2020 approuvant le programme d'actions du Contrat régional de bassin versant « Hâvre Grée et affluents de la Loire » ainsi que le plan de financement,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 3 mars 2020, approuvant le CRBV « Hâvre Grée et affluents de la Loire »,
- VU** l'avis de la Commission locale de l'eau du SAGE Mayenne du 14 avril 2021 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau du bassin versant Mayenne amont,
- VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de Loire-Atlantique du 20 mai 2021 approuvant l'avenant n°1 au CT Eau « Brière Brivet » 2020-2022,
- VU** l'avis du Bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Loir du 30 septembre 2021 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau du bassin versant Loir aval,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Appui au développement d'une offre régionale d'outils informatiques pour la gestion des données sur l'eau

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 36 245,96 € au BRGM pour le financement du Système d'information pour la gestion des eaux souterraines Pays de la Loire ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire de cette aide ainsi que les conditions de versement figurant dans la convention présentée en annexe 1 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement pour un montant de 36 245,96 € ;

**APPROUVE**

la convention correspondante figurant en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n° 5 b de la partie IV du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021.

Soutien aux territoires hors dispositif CT Eau / CRBV

ATTRIBUE

deux subventions pour un montant global de 53 420 €, telles que présentées en annexe 2 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 53 420 € pour les deux opérations présentées en annexe 2 ;

APPROUVE

la convention avec la Fédération départementale de pêche de Mayenne figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

Approbation CRBV et CT Eau

Approbation du CT Eau «Loir aval» 2022-2024 (Maine-et-Loire - 49, Sarthe - 72)

APPROUVE

le programme d'actions 2022-2024 du Contrat Territorial Eau « Loir aval » proposé par l'Etablissement public Loire et présenté en annexe 4, représentant un coût total de 4 182 968 € TTC ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Loir aval » 2022-2024, figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 1 254 890 €.

Approbation du CT Eau «Mayenne amont» 2021-2023 (Mayenne - 53)

APPROUVE

le programme d'actions 2021-2023 du Contrat Territorial Eau « Mayenne amont » proposé par le Département de la Mayenne et présenté en annexe 6, représentant un coût total de 184 910 € TTC ;

APPROUVE

le Contrat Territorial Eau « Mayenne amont » 2021-2023, figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 28 300 €.

Approbation de l'avenant au CRBV Evre Thou Saint Denis 2018-2020 (Maine-et-Loire - 49)

ANNULE

partiellement, à hauteur de 245 067 € l'affectation d'autorisation de programme de 1 323 813 € votée par délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 ;

APPROUVE

les actions détaillées en annexe 8, présentées au titre de l'avenant au CRBV Evre Thou Saint Denis 2018-2020 ;

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant, conformément à l'avenant d'ajustement «type» approuvé par délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018.

Approbation de l'avenant au CT Eau Brière Brivet 2020-2022 (Loire-Atlantique - 44)

APPROUVE

l'avenant au CT Eau Brière-Brivet, proposé par le Syndicat de Bassin Versant du Brivet, présenté en annexe 9 ;

AUTORISE

la Présidente à signer l'avenant correspondant.

Dotation complémentaire des Contrats territoriaux Eau et des Contrats régionaux de bassin versant

Approbation de l'avenant au CRBV 2020-2022 « Hâvre Grée et affluents de la Loire » (Loire atlantique - 44 et Maine et Loire - 49)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 387 700 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2020-2022 du CRBV « Hâvre Grée et affluents de la Loire » (opération 2020\_06434), soit une subvention totale de 1 213 248 € sur une dépense subventionnable de 3 049 435 € ;

APPROUVE

l'avenant correspondant, figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Approbation de l'avenant au CT Eau 2020-2022 « Erdre » (Loire atlantique - 44 et Maine et Loire - 49)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 327 857 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2020-2022 du CT Eau Erdre (opération 2020\_04975), soit une subvention totale de 1 418 151 € sur une dépense subventionnable de 5 234 060 € ;

APPROUVE

l'avenant correspondant, figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Approbation de l'avenant au CT Eau 2020-2022 « Mayenne Médiane » (Mayenne - 53)

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 65 116 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2020-2022 du CT Eau « Mayenne médiane » 2020-2022 (opération 2020\_04980), soit une subvention totale de 172 432 € sur une dépense subventionnable de 1 337 320 € ;

APPROUVE

l'avenant correspondant, figurant en annexe 12 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau « Brière - Brivet », représentant un montant de 14 800 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CRBV « Hâvre Grée », représentant un montant de 12 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau « Sillon Marais Nord Loire », représentant un montant de 27 663 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau « Chère Don Isac », représentant un montant de 51 879 €, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau « Erdre », représentant un montant de 86 522 €, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions au titre du CT Eau « Oudon », représentant un montant de 178 365 €, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Semnon », représentant un montant de 4 800 €, conformément au tableau présenté en annexe 19 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, sept subventions au titre du CT Eau « Sèvre Nantaise », représentant un montant de 36 996 €, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau « Baie de Bourgneuf »,

représentant un montant de 7 604 €, conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions au titre du CT Eau « Authion », représentant un montant de 199 247 €, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau « Basses Vallées angevines et Romme », représentant un montant de 356 110 €, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatorze subventions au titre du CRBV « Evre Thou Saint Denis », représentant un montant de 547 410 €, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CRBV « Layon », représentant un montant de 19 240 €, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, neuf subventions au titre du CRBV « Mayenne », représentant un montant de 96 179,60 €, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Mayenne aval », représentant un montant de 45 896 €, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Mayenne médiane », représentant un montant de 6 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 28 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions au titre du CT Eau « Sarthe aval », représentant un montant de 22 325 €, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Huisne aval », représentant un montant de 12 416 €, conformément au tableau présenté en annexe 30 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions au titre du CT Eau « Auzance Vertonne », représentant un montant de 34 844 €, conformément au tableau présenté en annexe 31 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, onze subventions au titre du CT Eau « Marais poitevin Vendée aval Longèves », représentant un montant de 193 694 €, conformément au tableau présenté en annexe 32 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention au titre du CT Eau « Vendée amont Mère », représentant un montant de 104 257€, conformément au tableau présenté en annexe 33 ;

APPROUVE

la convention avec le conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire (CEN PDLL) figurant en

annexe 34 pour participer au financement du projet de mise en œuvre d'une restauration d'un réseau de tourbières sur le bassin versant de l'Authion ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

2 - Gestion durable de la Loire

ATTRIBUE

six subventions pour un montant global de 347 284 € dont 225 625 € d'autorisation d'engagement et 121 659 € d'autorisation de programme au titre du contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027, conformément au tableau présenté en annexe 35 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 225 625 € et une autorisation de programme de 121 659 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 35 ;

APPROUVE

la convention avec le conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire (CEN PDLL) figurant en annexe 36 pour participer au financement du projet de la mise en œuvre des études et indicateurs biotiques du programme global d'évaluation du contrat pour la Loire et ses annexes ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

la convention avec le conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire (CEN PDLL) figurant en annexe 37 pour participer au financement du projet qui vise à suivre et évaluer l'impact piscicole inscrit au programme global d'évaluation du contrat pour la Loire et ses annexes ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

3 - Gestion de la ressource en eau

Appel à projets « Reconquête de la qualité de la ressource en eau des captages de la région des Pays de la Loire »

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire pour un montant de 15 000 € pour soutenir les projets déposés au titre de cet appel à projets (opération 2020\_13824), dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la commission permanente du 13 novembre 2020 ;

ATTRIBUE

une subvention totale de 64 540 €, dont 17 000 € d'autorisation de programme et 47 540 € d'autorisation d'engagement dans le cadre de l'appel à projets « Reconquête de la qualité de la ressource en eau des captages de la région des Pays de la Loire » pour les quatre projets portés par les maitres d'ouvrages, tel que précisé dans l'annexe 38, dans le cadre des enveloppes affectées en session du Conseil régional du 18 décembre 2019 et de la commission permanente du 13 novembre 2020.

4 - Ajustements administratifs

**AUTORISE**

l'éligibilité des dépenses à compter du 1er janvier 2019 pour l'aide notifiée par arrêté 2019\_07440 au Syndicat du bassin de l'Oudon, pour l'animation transitoire - année 2019, inscrite au programme 2016-2018 du Contrat régional de bassin versant «Oudon» ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n° 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

**APPROUVE**

la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat Mixte Marais Vie Lignerons Jaunay (arrêté 2017-10257) pour une durée de deux années, soit jusqu'au 24 novembre 2023;

**ANNULE**

la subvention de 91 200 € attribuée au Syndicat Mixte Vendée Eau pour les actions 3-11 et 3-12 : Création ou restauration de zones tampon sur le Marillet, Graon, Bélinières, dans le cadre du CRBV LAY (arrêté 2018\_03105);

**ATTRIBUE**

une subvention complémentaire pour un montant de 8 000 € au Syndicat du bassin versant de Grandlieu, pour l'aide notifiée le 31 mai 2021 par arrêté 2021\_06235 pour l'animation du SAGE et la coordination du CRBV Grand-Lieu 2021 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement complémentaire de 8 000 € au Syndicat du bassin versant de Grandlieu, pour l'aide notifiée le 31 mai 2021 par arrêté 2021\_06235 pour l'animation du SAGE et la coordination du CRBV Grand-Lieu 2021 ;

**ATTRIBUE**

une subvention complémentaire d'un montant de 1 488 € pour un montant subventionnable de 2 126 € à la Commune de Thorigné sur Dué pour l'aide votée lors du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021 (opération 2021\_13880) dans le cadre de l'enveloppe affectée en autorisation de programme à la session du Conseil régional du 18 décembre 2019.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs